

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 04/05/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 16.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'effarouchement des Goélands sur la commune de Saint-Gilles Croix de Vie (85) Numéro Onagre : 2023-04-23x-00437	Bénéficiaire : NV Equipement	Avis : Favorable sous condition
----------------------	---	---------------------------------	------------------------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune : - *Larus argentatus* Goéland argenté

Discussion

Le CSRPN souhaite connaître les effectifs de goélands concernés et leur fluctuation dans le temps.
Le porteur de projet estime qu'il y a environ 40 goélands.

Le CSRPN demande de quand date la première installation des goélands sur l'entreprise.
Le porteur de projet indique que leur présence a déjà été signalée il y a 2-3 ans.

Le CSRPN demande s'il y a déjà une installation en cours des individus pour l'année 2023.
Le porteur de projet répond qu'ils sont présents depuis 3-4 semaines au niveau de la toiture principale et des bungalows.

Le CSRPN note qu'il est prévu un effarouchement avec une Buse de Harris *Parabuteo unicinctus*. Il ne connaît pas d'expérience de ce type, et la Buse de Harris est petite par rapport au goéland, le CSRPN s'interroge sur le résultat attendu.

Le porteur de projet confirme que la Buse de Harris est plus petite, mais il n'est pas prévu d'attaque ni de capture. L'objectif est de créer un climat d'insécurité avec des attaques furtives. L'expérience a déjà été réalisée sur des mouettes.

Le CSRPN relève qu'on entre en période de ponte des goélands. S'ils sont installés il sera difficile de les faire se déplacer. L'effarouchement devrait avoir lieu avant l'installation des couples. Les couples risquent d'attaquer la Buse de Harris. L'effarouchement doit se faire rapidement avant le ponte et la couvaison.

Le porteur de projet indique que la demande est pour 3 ans. L'objectif est de réaliser l'effarouchement en amont les prochaines années.

Délibération

Le CSRPN souligne l'essai de recourir à une méthode douce pour réduire la présence des goélands sur le site.

Le CSRPN s'interroge néanmoins sur la période d'intervention pour 2023. L'intervention semble trop tardive pour être efficace en cas de présence de nids et de pontes avec un risque d'entraîner la destruction des jeunes. Il y a également un risque que la Buse de Harris soit attaquée par les adultes. De plus, il manque l'information de temps de présence de la Buse de Harris pour effaroucher les goélands.

Le CSRPN manque également d'informations concernant les nombres d'individus, de couples et de nids. Ainsi que sur les dégradations physiques causées au bâtiment, en les séparant de la question de l'insécurité des salariés. Des solutions techniques pourraient être trouvées pour la cohabitation.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autre remarque, le CSRPN donne un avis favorable sous les conditions suivantes :

- être plus précis sur le nombre d'individus et leur cinétique d'installation ;
- dans le cadre du premier point, vérifier la présence de ponte sur la première quinzaine de mai 2023 ;
- préciser le rythme d'effarouchement, en insistant sur la période pré-ponte de mars-avril ;

- intervenir de façon plus précoce pour les années suivantes ;
- eu égard au risque d'échec de l'effarouchement, au risque pour la destruction de jeunes, au risque pour la buse, ne pas intervenir en 2023 ;
- fournir un suivi de l'efficacité de l'effarouchement.

Le 10/05/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.